

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

PUBLIC

ANNEXE

Note Explicative

1. Le 30 janvier 2014, la Défense déposait une « Requête urgente aux fins d'organisation d'une Conférence de mise en état »¹.

2. La défense souhaite rectifier une erreur « matérielle » dans la page de notification de la requête.

3. Le nom du Greffier :

Mme Silvana Arbia

est remplacé par :

M. Herman Von Hebel

4. La défense souhaite en outre rectifier l'erreur de frappe suivante :

5. Le paragraphe 26 :

Le 10 décembre 2013, le Procureur divulguait 11 documents relevant la Règle 77², soit 188 pages et 10 minutes 27 secondes de documents audio ou vidéo

est remplacé par le paragraphe suivant :

*Le 10 décembre 2013, le Procureur divulguait 11 documents relevant **de** la Règle 77³, soit 188 pages et 10 minutes 27 secondes de documents audio ou vidéo*

¹ ICC-02/11-01/11-597.

² ICC-02/11-01/11-569.

³ ICC-02/11-01/11-569.